



**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE OLIVIER DE CLISSON**

MAIRIE – SERVICES TECHNIQUES
N° 2026-512

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 07/09/2026 émise par l'entreprise SMPT – Rue des Frères Montgolfier – SAINT-AVÉ (56890), représentée par madame Sarah LE FRINGERE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que le branchement électrique rend nécessaire de modifier les règles de circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 19/10/2026 et jusqu'au 02/11/2026, la circulation est alternée par des panneaux de signalisation B15 et C18 ou feux de signalisation, rue Olivier de Clisson.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3

La gendarmerie et la police municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4

Cet arrêté prend effet à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, notamment la mise en place de la signalisation appropriée par le demandeur, sous le contrôle des services techniques municipaux.

Fait à SAINT-AVE, le 07/09/2026

Pour le Maire et par délégation,

La Maire-adjointe,

Julie MAGDELAINE LE TAILLY

NOTA : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

